

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 3 août 2011

L'an deux mil onze

Le 3 août

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 22 juillet 2011

Présents : Mesdames NOGRETTE, PAULMIER, CHAMPENOIS et DUBUC Messieurs LOUPIAS, FLEURY, ALLELY, SAUVESTRE, CAMUS, BOSCARINO, TELLIER, NOYER, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PRAULT, PROT, PRESTEAU et LEBLANC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, DAUBORD, PROUTEAU, LALANGE JF, et LALANGE S.

Pouvoir : Madame Martine PRAULT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis CAMUS

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2008, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises :

1. Travaux d'aménagement de l'école de MARTIZAY.

En application de la délibération N° 02/12-2011, le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics. Après analyse des offres avec les membres de la CAO, il a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 - Gros Œuvre - Carrelage :

Entreprise Arnaud LIMOUZIN – 36220 MARTIZAY pour un montant de 34 298.40 € HT soit 41 020.89 € TTC

Lot N° 2- Menuiseries extérieures :

Entreprise MOREAU SAS – 36400 CLUIS pour un montant de 30 838,06 € HT soit 36 882.32 € TTC

2. Acquisition de matériel Informatique

En application de la délibération N° 02/12-2011, le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics. Après analyse des offres, il a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : fourniture d'un dispositif « école numérique rurale » sur une école de la Communauté de Communes :

L'entreprise FLOTEC – 36 250 SAINT MAUR pour un montant de 9 400 € HT soit 11 242.40 € TTC

Lot 2 : Renouvellement du serveur de la Communauté de Communes

L'entreprise FLOTEC – 36 250 SAINT MAUR pour un montant de 5 850 € HT soit 6 996.60 € TTC

Lot 3 : fourniture de matériel et de logiciel pour le cyber espace de St MICHEL :

L'entreprise FLOTEC – 36 250 SAINT MAUR pour un montant de 1 120 € HT soit 1 339.52 € TTC

Réforme des Collectivités territoriales

N°05/01-2011 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la loi sur la Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et ses principales orientations concernant l'intercommunalité :

- la constitution d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants,
- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre,
- la définition de territoires pertinents,

Pour ce faire, les Préfets doivent élaborer des schémas départementaux de coopération intercommunale d'ici le 31 décembre 2011.

Monsieur le Président explique que le Préfet de l'Indre a présenté, le 13 mai 2011, à la commission départementale de coopération intercommunale son schéma départemental qui propose un projet concernant la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ».

En effet, il prévoit d'intégrer le canton de Chatillon-sur-Indre à la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Aussi, le Préfet demande que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » et ses communes membres se prononcent sur cette proposition.

Monsieur Le Président informe que la commune de LINGE, n'appartenant pas à un EPCI, a délibéré pour informer le Préfet de sa préférence à intégrer à la CdC « Cœur de Brenne » ce qui porterait sa population à 5 326 habitants.

Il rappelle également l'organisation par la CdC « Cœur de Brenne » d'une réunion-débat sur l'avenir de notre structure, le 28 juin 2011, à laquelle étaient invités tous les conseillers municipaux des différentes communes de la CdC ainsi que ceux de LINGE.

Suite à cette réunion, il s'avère qu'à l'unanimité, les élus du territoire présents ont émis le vœu de conserver le territoire actuel en intégrant la commune de LINGE.

Les élus souhaitent que l'identité communautaire du « Cœur de Brenne », aujourd'hui devenue une réalité pour la population, de par sa spécificité et son échelle humaine soit conservée. Il convient de rappeler que La Brenne des étangs est un espace naturel reconnu avec plus de 25 % de la surface en eau, pour certaines communes, ce qui explique en partie sa très faible densité de population.

L'harmonie du territoire Cœur de Brenne est une réalité. La représentativité des 10 communes est effective dans chaque commission et pourrait difficilement être maintenue sur un territoire plus vaste avec l'efficacité actuelle.

La CdC s'est appliquée à développer un maximum de compétences selon les besoins de son territoire. Tous les services mis en place depuis la création de la CdC Cœur de Brenne, il y a 10 ans, pour améliorer le quotidien des habitants ont été adaptés à sa population et à ses touristes.

Cœur de Brenne est également un territoire souvent innovant : la CdC gère des services qui n'existent pas ailleurs comme l'espace public numérique, le relais de services publics et le service jeunes.

Il serait regrettable de voir tous ces efforts remis en cause.

Considérant que le territoire actuel de Cœur de Brenne répond aux orientations de la loi du 16 décembre 2010 à savoir :

- une population regroupant plus de 5 000 habitants,
- une identité géographique et territoriale forte : la Brenne des étangs,
- un territoire pertinent reconnu ayant élaboré en 2009 son projet de territoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, demande au Préfet de ne pas modifier le périmètre actuel de la CDC Cœur de Brenne, accepte l'intégration de la commune de LINGE à la Communauté de Communes Cœur de Brenne et **émet un avis défavorable** à la proposition d'extension de la Communauté de Communes Cœur de Brenne à l'ensemble du canton de Chatillon-sur-Indre.

Fiscalité

N°05/02-2011 - création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Président fait part au Conseil du courrier du 20/05/2011 de la Direction Départementale des Finances Publiques qui informe que la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire à compter du 1er janvier 2012. Une délibération doit être adoptée par le conseil avant le 1er octobre 2011. Il explique que cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

Aussi, il convient de nommer 11 membres dont le Président de la Communauté de Communes ou un vice-président délégué et 10 suppléants dont 1 domicilié hors territoire.

Il présente les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean Louis CAMUS, Président de la CDC, Maire de MEZIERES EN BRENNE, membre titulaire
- Madame Marinette CHAMPENOIS, Maire de STE GEMME, membre titulaire
- Monsieur Gilles CORMIER, membre suppléant
- Monsieur Robert BOSCARINO, Adjoint au Maire de MEZIERES EN BRENNE, membre titulaire
- Monsieur Michel DAUBORD, membre suppléant domicilié hors du territoire
- Monsieur Christian BORGEAIS, Maire de VILLIERS, membre titulaire
- Monsieur Michel RENARD membre suppléant
- Monsieur Jean-François LALANGE, Maire de PAULNAY membre titulaire
- Madame Bernadette DEFFONTAINES membre suppléant
- Monsieur Christian BOISLAIGUE, Maire de SAULNAY, membre titulaire
- Monsieur Christophe ROCAMORA, membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel LOUPIAS, Maire de MARTIZAY, membre titulaire
- Monsieur Hervé FLEURY, membre suppléant
- Monsieur Guy VALET, Maire de ST MICHEL EN BRENNE, membre titulaire
- Madame Henriette DUBUC, membre suppléant
- Monsieur Pierre TELLIER, Maire de MIGNE, membre titulaire
- Madame Stéphanie MAQUIN, membre suppléant
- Monsieur Jacques PROUTEAU, Maire d'OBTERRE, membre titulaire
- Monsieur Gilbert NOYER, membre suppléant
- Madame Martine PRAULT, Maire d'AZAY LE FERRON, membre titulaire
- Monsieur Albert DOUADY, Membre suppléant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme les 11 membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, et les 10 suppléants comme suit :

- Monsieur Jean Louis CAMUS, Président de la CDC, Maire de MEZIERES EN BRENNE, domicilié 12 rue de la Lanterne- 36290 MEZIERES-EN-BRENNE membre titulaire
- Madame Marinette CHAMPENOIS, Maire de STE GEMME domiciliée à la Ronde - 36 500 STE GEMME, membre titulaire
- Monsieur Gilles CORMIER, « Brenne Automobile » domicilié 13 route de Mézières-en-Brenne - 36 500 STE GEMME, membre suppléant
- Monsieur Robert BOSCARINO, Adjoint au Maire de MEZIERES EN BRENNE, domicilié avenue de Verdun - 36290 MEZIERES EN BRENNE, membre titulaire
- Monsieur Michel DAUBORD domicilié 86 Rue de la Résistance - 36500 BUZANCAIS, membre suppléant
- Monsieur Christian BORGEAIS, Maire de VILLIERS, domicilié 1 place Agnès Sorel - 36290 VILLIERS membre titulaire
- Monsieur Michel RENARD, domicilié à La Cotonnerie- 36290 VILLIERS, membre suppléant

- Monsieur Jean-François LALANGE, Maire de PAULNAY, domicilié 23 rue du Général de Gaulle – 36290 PAULNAY, membre titulaire
- Madame Bernadette DEFFONTAINES, domiciliée « Les Prés de la Fontaine »- 36290 PAULNAY, membre suppléant
- Monsieur Christian BOISLAIGUE, Maire de SAULNAY, domicilié « Le Porteau »- 36290 SAULNAY membre titulaire,
- Monsieur Christophe ROCAMORA, domicilié à «Bellevue» – 36290 SAULNAY, membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel LOUPIAS, Maire de MARTIZAY, domicilié 27 rue de Lejon – 36220 MARTIZAY, membre titulaire
- Monsieur Hervé FLEURY, domicilié 57, rue de la Poste – 36220 MARTIZAY, membre suppléant
- Monsieur Guy VALET, Maire de ST MICHEL EN BRENNE, domicilié 15 rue de la Brenne- 36290 ST MICHEL EN BRENNE, membre titulaire
- Madame Henriette DUBUC, domiciliée à « La Carollerie »- 36290 ST MICHEL EN BRENNE, membre suppléant
- Monsieur Pierre TELLIER, Maire de MIGNE, domicilié « Le Grand Albert » - 36800 MIGNE, membre titulaire
- Madame Stéphanie MAQUIN, domiciliée à « Peubrault » – 36800 MIGNE, membre suppléant
- Monsieur Jacques PROUTEAU, Maire d’OBTERRE, domicilié « Le Bourg » - 36290 OBTERRE, membre titulaire
- Monsieur Gilbert NOYER, domicilié 14 rue du Moulin – 36290 OBTERRE, membre suppléant
- Madame Martine PRAULT, Maire d’AZAY LE FERRON, domiciliée 14 rue de la Brelandière – 36290 AZAY LE FERRON, membre titulaire
- Monsieur Albert DOUADY, domicilié rue des Places – 36290 AZAY LE FERRON, membre suppléant

Finances

N°05/03-2011 – Budget Principal : Décision Modificative N°1

Monsieur le Président des Finances rappelle la délibération N° 03/13-2011 relative au remboursement des vélos à l’office de tourisme de MEZIERES-EN-BRENNE ; pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES</u>				
Acquisitions VTT			2188-168	3 978 €
Rembt capital des emprunts			1641-01	3 780 €
Dépenses imprévues	020-01	7 758 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

N°05/04-2011 – Budget Affaires Economiques : Décision Modificative N°1

Monsieur le Président des Finances informe que suite au paiement des emprunts du 2^{ème} semestre 2011, des crédits sont insuffisants pour le remboursement du capital. Il propose la décision modificative suivante :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D’INVESTISSEMENT</u>				
Rembt capital des emprunts			1641-01	1 090 €
Dépenses imprévues	020-01	1 090 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée.

1. Atelier 150 m²

N°05/05-2011 –résultat de la consultation pour la création d'un plateforme de stockage

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de l'entreprise ETDE locataire de l'atelier de 150 m² situé sur la ZA des Noraies, qui souhaite que la collectivité réalise une plateforme de stockage sur l'ensemble de la parcelle. Il précise que l'agence de BOURGES a été supprimée et que de ce fait, l'ensemble de l'activité est ramenée à l'unité de MEZIERES-EN-BRENNE qui a embauché 3 personnes supplémentaires. Conformément à l'avis du Bureau, il propose d'accepter la demande de l'entreprise ETDE. Pour ce faire, il précise qu'il a lancé une consultation sous forme de MAPA selon l'article 28 du code des marchés publics dont il donne les résultats.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, il propose donc d'accepter l'offre de l'entreprise Pascal LACHAISE de VILLEGAIN (36500) pour un montant de 16 421,29 € HT soit 19 639,86 € TTC.

Afin d'assurer le financement de cette opération, il propose que le montant des travaux soit appliqué sur la durée du loyer ferme restant à couvrir soit 4 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que l'avenant au bail commercial relatif à la modification du loyer restant à couvrir. Les crédits sont prévus au Budget Affaires Economiques 2011.

2. Ateliers Relais

N°05/06-2011 –location d'un demi atelier à l'entreprise SUZANNE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise SUZANNE souhaite louer un demi-atelier relais. Il convient donc de signer un bail précaire de 23 mois et de charger Maître Steiger de la rédaction de cet acte. Le montant du loyer est fixé à 455 € HT. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer le bail précaire relatif à cette location.

N°05/07-2011 – location d'un demi atelier à la société S PASS diffusion

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de la société S PASS Diffusion pour la location d'un demi-atelier relais du 20/09/2011 au 21/10/2011, soit 1 mois, pour stocker des annuaires téléphoniques. Conformément à l'avis du Bureau, il propose d'accepter cette demande et de l'autoriser à signer une convention de location moyennant un loyer mensuel de 455 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer la convention de location relative à cette location.

3. Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY

N°05/08-2011 –Travaux d'aménagement de la ZA de l'Avis : sous traitance Lot N° 1

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'opération d'aménagement de la ZA de l'Avis à MARTIZAY. Il informe le Conseil Communautaire de la demande de la société BTS Travaux Publics à Le Pont Chrétien, titulaire du lot N° 1 pour la sous-traitance de prestations à la société SETEC – 36 130 DIORS pour un montant maximum de 22 327,40 € HT soit 26 703,57 € TTC en paiement direct.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de sous traitance de la société BTS Travaux Publics du Pont Chrétien, titulaire du lot N° 1 pour la sous-traitance de prestations à la société SETEC – 36 130 DIORS pour un montant maximum de 22 327,40 € HT soit 26 703,57 € TTC en paiement direct. Le Président est autorisé à signer l'acte de sous traitance correspondant.

N°05/09-2011 – Vente de terrain à l'entreprise RCA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande du Directeur de l'entreprise RCA qui souhaiterait acquérir les lots 1, 2 et 3 pour une superficie totale de 3 800 m² jouxtant leur terrain actuel.

Aussi, il propose d'accepter la demande de la Société RCA. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2.99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente des lots 1, 2 et 3 pour une superficie totale de 3 800 m², situés sur la ZA de l'Avis à MARTIZAY, au profit de la société RCA au prix de 2.50 € HT le m², et charge Maître STEIGER Notaire à MEZIERES EN BRENNNE, de la rédaction de l'acte de vente. Le Président est autorisé à signer l'acte de vente.

Réhabilitation logements rue du Bout du Monde

N°05/10-2011 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, le contrat signé avec le cabinet d'architecte Vianney DEFFONTAINES pour la Maîtrise d'œuvre des opérations de réhabilitation des logements de la Cure à STE GEMME et des 8/10/12 rue du Bout du monde à MEZIERES EN BRENNNE. Or, l'opération de réhabilitation de la Cure à Ste gemme a été définitivement abandonnée. Par ailleurs, les préconisations du contrôleur technique en matière d'accessibilité ont engendré la modification du projet initial de la réhabilitation des logements de MEZIERES, aussi, la base de rémunération en est modifiée. Il présente la proposition d'honoraires modificative de Vianney DEFFONTAINES qui représente une plus value de 3 350,39 € HT. Il convient donc de signer l'avenant correspondant à ces modifications.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition d'honoraires modifiée de l'architecte Vianney DEFFONTAINES et autorise le Président à signer l'Avenant correspondant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Logements 2011.

N°05/11-2011 – Avenant modificatif des quantitatifs et des fournitures du lot N° 6 Plomberie

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les marchés de travaux pour la réhabilitation de deux logements rue du Bout du Monde à MEZIERES-EN-BRENNNE.

Il précise que suite aux préconisations du contrôleur technique en matière d'accessibilité, certains équipements classiques ont du être remplacés par équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite, entraînant par conséquent, la modification des quantitatifs du marché relatif au lot N°6 – Plomberie, dont le titulaire est l'entreprise BLONDEAU de POULIGNY ST PIERRE. Il présente les nouveaux quantitatifs et précise que ces derniers ne modifient pas l'économie des marchés initiaux. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification des quantitatifs des fournitures de plomberie tel que proposé et autorise le Président à signer l'Avenant correspondant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Logements 2011.

Affaires scolaires

N°05/12-2011 – Rétrocession des locaux de l'école d'OBTERRE à la commune suite à sa fermeture

Monsieur le Président rappelle la délibération N°01/02/2011 relative à la fermeture de l'école d'Obterre.

Vu l'article L 1321-3 du code général des collectivités territoriales, précisant qu'en cas de désaffectation du bien mis à disposition, en application des articles L 1321-1 et 1321-2, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien désaffecté.

Par conséquent, le bâtiment hébergeant l'école d'Obterre sera remis à la commune à compter du 1^{er} septembre 2011, date à laquelle les contrats qui y sont liés seront résiliés.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette disposition légale.

Voirie

N°05/13-2011 – Acquisition d'un camion plateau équipé, d'une lame de déneigement et d'une saleuse

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans un souci d'économie, il est indispensable de mettre en place une méthode de travail pour l'entretien en régie de la voirie communautaire. Aussi, compte tenu des précipitations neigeuses des derniers hivers, il propose d'acquérir un camion équipé d'une lame de déneigement et

d'une saleuse, matériel réformé des services routiers du Conseil Général. A cet effet, il présente la proposition du Conseil Général de l'Indre d'un montant total de 3 000 € pour ce matériel réformé. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, décide d'acquérir un camion équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse, matériel réformé des services routiers du Conseil Général pour un montant de 3 000 €. Le Président est autorisé à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2011.

Accueils de loisirs

N°05/14-2011 – accueils de loisirs : tarifs pour la saison 2011 / 2012

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle l'organisation des divers accueils de loisirs du territoire.

Il propose pour l'année scolaire 2011/2012, de reconduire le fonctionnement de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes à ST MICHEL EN BRENNE (vacances de Pâques, d'été, de la Toussaint et des mercredis scolaires) et des accueils de loisirs périscolaires de MEZIERES, AZAY et MARTIZAY. **Il informe que la commission propose d'ouvrir un centre pour les 2 semaines de vacances de février et ce à partir de 2012.** Elle propose également de modifier les tarifs de ces différents accueils de loisirs à compter de la rentrée 2011 comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes (augmentation de 2%)

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 450 €	5.25 €	10.50 €
Entre 451,00 et 760 €	5.30 €	10.60 €
Supérieur ou égal à 761 €	5.35 €	10.70 €

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes (**plus 1,20€ par jour**)

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 450 €	5.85 €	11.70 €
Entre 451,00 et 760 €	5.90 €	11.80 €
Supérieur ou égal à 761 €	5.95 €	11.90 €

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes (augmentation de 2%)

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5 jours)		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 450 €	50.00	47.00	44.00
Entre 451,00 et 760 €	51.00	48.00	45.00
Supérieur ou égal à 761 €	52.00	49.00	46.00

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes (**plus 1,20€ par jour**)

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5 jours)
-------------------	---

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 450 €	56,00	53,00	50,00
Entre 451,00 et 760 €	57,00	54,00	51,00
Supérieur ou égal à 761 €	58,00	55,00	52,00

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE :

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année précédente avec des tarifs en fonction du quotient familial et de supprimer le nombre d'enfants par famille)

Les cartes sont composées de 20 unités. Voici les nouveaux tarifs qui pourraient être appliqués

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial

Quotient familial	CARTE DE 20 UNITES
Inférieur ou égal à 450 €	19,00
Entre 451,00 et 760 €	20,00
Supérieur ou égal à 761 €	21,00

Pour les fréquentations occasionnelles, 1 unité correspondant à de 1 à 45 mn sera facturée à 1,40€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la reconduction du fonctionnement des accueils de loisirs ainsi que les tarifs proposés ci-dessus, pour l'année 2011/2012, décide l'ouverture du centre pendant les vacances de février et ce dès 2012. Le Président est autorisé à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces accueils de loisirs.

N°05/15-2011 – modification du temps de travail de 3 adjoints d'animations

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président

Monsieur le Président informe que compte tenu de la décision d'augmenter le nombre de semaines d'ouverture des accueils de loisirs, il est nécessaire de modifier le temps de travail de 3 adjoints d'animation actuellement à 32 h30 par semaine. Il propose de les passer à 35 h00 semaine à compter du 1^{er} septembre 2011. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte les propositions du Président.

Gymnase intercommunal

N°05/16-2011 – gymnase intercommunal : tarif saison 2011 / 2012

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle que les tarifs de location du gymnase communautaire sont établis pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Aussi, il est nécessaire de définir les tarifs pour la saison 2011/2012. Il présente la proposition de la commission qui souhaite une augmentation de 2 % des tarifs.

TARIFS GYMNASSE 2011 / 2012

Prestation	Tarif
<u>Grande salle</u>	
<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	96 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	110 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	10 €
Eclairage/heure	2.40 €
Chauffage/heure	4.80 €

Petite salle	
<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	96 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	110 €
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	6.90 €
Chauffage/heure	2.40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

Service portage de repas à domicile : acquisition d'un nouveau véhicule
--

N°05/17-2011 - Service de portage de repas à domicile : résultat de la consultation pour le renouvellement du matériel roulant

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 04/08-2011 relative à la décision de remplacer le véhicule du service de portage de repas à domicile, acquis en 2002. Aussi, il précise qu'il a lancé une consultation sous forme de MAPA conformément à l'article 28 du CMP dont il donne les résultats.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, il propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 - Fourniture d'un véhicule utilitaire type fourgon L1 H1 :

L'offre de la société Châteauroux Poids Lourds de SAINT MAUR (36250), pour un montant de 18 700 € HT , soit 22 365,20 € TTC.

Lot 2 – Aménagement d'un équipement Isotherme Frigorifique :

L'offre de la société Châteauroux Poids Lourds de SAINT MAUR (36250), pour un montant de 8 700 € HT, soit 10 405,20 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette acquisition. Les crédits sont prévus au Budget principal 2011.

N°05/18-2011 - Service de portage de repas à domicile : acquisition d'un nouveau véhicule : demande de subvention

Monsieur le Président rappelle la décision d'acheter un nouveau véhicule pour le service de portage de repas à domicile. Il rappelle la délibération n° 05/16-2011 relative au résultat de la consultation des entreprises.

Le Président précise que ce projet d'équipement est destiné à développer la prévention des effets du vieillissement. Aussi, il peut prétendre à des subventions. Il propose de demander une aide financière auprès du Conseil Général de l'Indre dans le cadre du fonds d'aide au maintien à domicile et à la prévention des effets du vieillissement. Pour compléter cette aide, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) peut participer au titre de l'article 5 « actions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile » visées dans la convention pluriannuelle. Le coût prévisionnel de l'équipement s'élève à 27 400 € HT, soit 33 368.40 € TTC.

La commission affaires sociales propose également l'acquisition de nouveaux plateaux plus pratiques. Cette dépense s'élèverait à 6 540,40 € HT.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

Véhicule :	27 400.00 € HT
Plateaux :	<u>6 540.40 € HT</u>
Total :	33 940.40 € HT soit 40 592.72 € TTC

RECETTES :

Conseil Général (plafond)	7 700 €
CNSA	<u>9 300 €</u>
Total des subventions	17 000 €

Reste à la charge de la CDC 23 592.72 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président et l'autorise à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil général de l'Indre et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Les crédits sont prévus au Budget principal 2011.

Service ados : mise en place d'une activité « Accro-branche »

Le Président de la commission informe le conseil communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents, l'animateur propose de mettre en place une sortie « Accro-branche ». Il propose que la participation des familles soit fixée à 13 € par jeune. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

Personnel des Services Techniques

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 04/02-2010 relative à la création d'un poste d'agent contractuel polyvalent pour les services voirie et bâtiments pour une durée de 1an. Le contrat de l'agent titulaire de ce poste arrive à échéance au 31 août 2011. L'expérience menée sur une année étant satisfaisante, il propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} septembre 2011. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président et décide de créer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2011. Le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Travaux Ecoles d'AZAY LE FERRON

Monsieur le Président présente les devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation des écoles d'AZAY-LE-FERRON:

Lot N° 2 - Couverture – CCO Henri NOYER- 36290 OBTERRE

Création d'une toiture sur terrasse + 4 244,40 € HT

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, il propose d'accepter ces devis pour travaux supplémentaires. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis pour travaux supplémentaires proposé.